

Compte rendu de l'enquête concernant les centres de Documentation et d'Information menée auprès des S1 de l'académie de Montpellier

40 collègues ont répondu à l'enquête du mois de février. Un grand merci à eux !
Sur ce nombre, quelques enquêtes ne sont pas complètement exploitables par manque de données « en attente ».

Les établissements ayant répondu sont les suivants :

Aude :

Narbonne : Lycées Diderot et Docteur Lacroix, Collège Georges Brassens
Carcassonne : LP Charles Cros , Lycée + LP Jules Fil
Castelnaudary : Collège Blaise d'Auriol
Cuxac-Cabardès : Collège

Gard :

Bagnols/Cèze : LT +LP Les Eyrieux-Brassens
Nîmes : Collèges Diderot, Jean Rostand, Lycée Dhuoda
Pont Saint Esprit : Collège
Saint Génies de Malgoires : Collège F. Desmons

Hérault :

Agde : Lycée A.Loubatière
Castelnau le Lez : Lycée Pompidou
Clermont l'Hérault : Collège du Salagou
Frontignan : Collège Les deux Pins
Lattes : Lycée Champollion
Lodève : Collège J. Vallot
Lunel : Collège F.Mistral
Marsillargues : Collège R. Contrepas
Mèze : Collège
Montpellier : Lycées Mermoz, Joffre, Collèges Croix d'Argent, Arthur Rimbaud, Camille Claudel, Jeu de Mail, Gérard Philippe,
Pérols : Collège Frédéric Mistral
Pézenas : Lycée polyvalent
Saint Clément de Rivière : Collège du Pic Saint-Loup
Saint Jean de Védas : Collège Louis Germain
Saint Hippolyte du Fort : Collège la Galaberte

Lozère :

Le Collet de Dèze : Collège H.Gamala

Pyrénées Orientales :

Perpignan : Lycées Arago, Picasso, LGT Charles Blanc, Collège Jean Moulin
Prades : Lycée Charles Renouvier

Taux d'encadrement (tous personnels confondus):

En collège : la moyenne est de 1 personne pour 369 élèves. Les écarts peuvent aller d'1 personne pour 792 élèves à 2 pour 270 ou 4 pour 598.

En lycée : la moyenne est de 1 personne pour 569 élèves. Les écarts vont de 1 personne pour 992 élèves à 1 pour 425.

Encadrement par le documentaliste seul :

Collège : la moyenne est d'1 documentaliste pour 517 élèves

Lycée : la moyenne est d'1 documentaliste pour 930 élèves

Tous établissements confondus : la moyenne est d'1 documentaliste pour 736 élèves.

Il est évident que lorsqu'un documentaliste est seul dans son établissement, les conditions de travail du collègue sont difficilement supportables.

Amplitude d'ouverture hebdomadaire du CDI :

En collège : les écarts vont de 27 à 40 heures ; la moyenne est de 32h

En lycée : écarts allant de 24h (dans un lycée ou une collègue est à 80%) à 50h ; la moyenne est de 41h

Crédits alloués au CDI :

En collège : moyenne de 2670 euros, avec des écarts de 1050 pour 270 élèves (3 euro 89 par élève) dans l'Aude à 4500 euros pour 665 élèves (6 euros 77 par élève) dans le Gard.

En lycée : moyenne de 6408 euros ; écarts de 640 euros pour 690 élèves (1 euro par élève) à 15500 pour 1600 élèves (9 euros 69 par élève)

Le grand nombre de lycées techniques ayant répondu à l'enquête explique le taux plus élevé de crédits alloués aux CDI de ces lycées, et influence un peu l'enquête. Dans les lycées classiques, la moyenne est de 8000 euros pour 2500 élèves (3 euros 20 par élève)

Logiciels documentaires :

BCDI 2 :

BCDI 3 : 13

BCDI 2006 : 5

BCDI 2007 :21

Sans réponse : 1

Maintenance Réseau :

Dans la plupart des établissements, la maintenance est assurée. Elle l'est, soit par un professeur, soit par un AED, soit par un responsable Tice :« Prétice », soit les collègues ne savent pas.

Dans un établissement seulement, elle est assurée par un informaticien titulaire.

Dans de nombreux cas, les collègues parlent de dépannages ponctuels, de longue attente, de délais importants, de connexions peu fiables.

Dans l'ensemble la maintenance semble assurée de façon correcte, mais tout de même insuffisante (1h par mois, parfois 30mn maximum)

Du point de vue de l'autonomie des documentalistes sur le réseau, beaucoup de collègues se plaignent de « verrouillages excessifs » du réseau, et de ne pas avoir la main sur des applications qui ne concernent que le CDI (perte de temps, fichiers non actualisés, problème d'insertion des mémonotices, lecture de CDRoms, etc...)

Quelques collègues déplorent le manque de responsabilité qui leur est donnée sur le réseau pour ce qui concerne la maintenance du logiciel documentaire BCDI.

Nombre d'heures de « cours » assurées par les documentalistes :

Dans certains établissements initiation à la recherche documentaire sur BCDI et sur les outils du CDI (travail sur le thésaurus Encyclopédie Universalis, savoir utiliser un manuel scolaire (comparaison entre manuels), pour toutes les classes entrantes en septembre et octobre (à raison de 1 à 2 heures par classe selon la taille de l'établissement). Puis travail par projet durant l'année (projets de plus en plus réduits compte tenu de l'augmentation des tâches administratives et de gestion, et du manque de personnel pour aider à la bonne marche du CDI)

La majorité des collègues assurent une moyenne de 4 à 6h hebdomadaire sur l'année, avec des écarts de 2 à 15 heures hebdomadaires.

Quelques collègues assurent essentiellement une prestation dans les semaines de la rentrée par manque de personnel.

Action :

Courrier aux élus pour signaler les problèmes : une seule réponse positive, dans un établissement où il était urgent de signaler l'exigüité des locaux.

Information au CA sur la situation de rentrée dans le CDI : dans la moitié des établissements étudiés cela a été fait.

Projet de lettre aux parents pour signaler la situation catastrophique dans les CDI : le projet d'une lettre aux parents est approuvé à 37 sur 40 (2 sont contre, et 1 ne sait pas)

Revendications des professeurs documentalistes :

- Création de postes de documentalistes au CAPES
- Création de postes d'aides- documentalistes formés
- Augmenter le nombre de personnel de maintenance réseau qualifié
- Dans certains établissements, revendication concernant la surface des locaux.
- Harmoniser la dotation du CDI en termes de crédits à allouer selon la taille de l'établissement et ses besoins. Demande de dotation en ordinateurs supplémentaires
- Dans certains cas demande d'autonomie du documentaliste sur un réseau proprement consacré à la documentation.
- Prévoir un horaire et une évaluation pour les apprentissages documentaires
- Pouvoir percevoir l'ISOE et le paiement en heures supplémentaires des travaux non statutaires (?)
- Création d'une agrégation et d'une Inspection spécifique
- Formation systématique lors de l'évolution du logiciel documentaire BCDI

Ces revendications recourent celles arrêtées lors des congrès nationaux du SNES par le collectif national documentalistes.